AR CONTROLE DE LEGALITE : 037-351243076-20240327-CA270324_5-DE en date du 02/04/2024 ; REFERENCE ACTE : CA270324_5

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2024

Présents

Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS HABITAT

Madame BA-TALL, Madame BLUTEAU, Monsieur BOILLE, Madame DJABER, Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEAUX, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, Madame ROCHER, Monsieur THOMAS, et Monsieur VALLET, Administrateurs

Excusés

Monsieur DENIS, Président de TOURS HABITAT, dont le pouvoir a été attribué à Madame GOBLET, Monsieur LECONTE, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur BOILLE Monsieur MIRAULT, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur GRATEAU Madame MOSNIER,

Absents

Monsieur ARNOULD, Monsieur FRANCOIS,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS HABITAT

Monsieur BACLE, Directeur Proximité de TOURS HABITAT

Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS HABITAT,

Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS HABITAT,

Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de TOURS HABITAT,

Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS HABITAT,

Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de TOURS HABITAT,

Monsieur LUQUET, Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre et Loire,

Monsieur MAUPERIN, Chef de Service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires,

Madame FROMIAU Sandrine, Secrétaire du CSE de TOURS HABITAT

Présidence de Madame Aude GOBLET, Vice-Présidente

AR CONTROLE DE LEGALITE : 037-351243076-20240327-CA270324_5-DE en date du 02/04/2024 ; REFERENCE ACTE : CA270324_5

CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

(G/09)

Le Directeur Général informe le Conseil d'Administration que, par courrier reçu le 8 février 2024, le Conseil Départemental d'Indre et Loire a adressé pour l'exercice 2024 sa demande de contribution annuelle au Fonds de Solidarité Logement (FSL).

٠..



Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à la majorité des Administrateurs ayant pris part au vote d'accepter le règlement de cette contribution s'élevant à 3 € par logement géré, ce qui porte la participation de TOURS HABITAT à 42.168 € pour 2024 (même montant par logement depuis 2015).

POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27/03/2024 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,

> LE DIRECTEUR GENERAL, Grégoire SIMON

